



# BRÈVE ÉCONOMIQUE

VOTRE EXPERT



Octobre 2020

# Prévention Covid-19 Prolongation de la subvention CARSAT

Jusqu'à 5 000 € de subvention pour les TPE-PME qui investissent dans certains équipements de protection visant à prévenir la transmission du coronavirus au travail.

La CARSAT relance la subvention « **Prévention TPE Covid** », stoppée le 31/07/2020 victime de son succès ; les demandes peuvent à nouveau être effectuées !

## Entreprises bénéficiaires

Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés, ainsi que les travailleurs indépendants avec 0 salarié sont également bénéficiaires.

## Taux et montant de la subvention

La subvention correspond à un montant de **50 % de l'investissement hors taxes** réalisé pour l'achat d'équipements de protection du COVID-19.

La subvention est conditionnée à un montant minimum d'investissement de :

- **1 000 € HT pour les entreprises**, (subvention minimum de 500 €) ;
- **500 € HT pour les travailleurs indépendants**, (subvention minimum de 250 €) ;

La subvention est plafonnée dans la limite d'un plafond fixé à 5 000 € pour les 2 catégories.

## Date d'achat des investissements

Si une demande a été faite **avant le 31 juillet 2020**, elle sera traitée dans les meilleurs délais ; les délais de traitement sont rallongés du fait du succès de l'aide !

Si une demande a été faite **après le 31 juillet 2020** :

- En l'absence de retour de la CARSAT, la demande sera traitée
- Si la demande a été refusée, une nouvelle demande peut être effectuée

*NB : 2 demandes possibles par établissement dans la limite du plafond*



**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER**

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX  
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - [www.capeb.fr/morbihan](#)

## Equipements et prestations financés

**Attention :** les masques, gels hydro-alcooliques et visières sont financés uniquement si l'entreprise investit dans au moins un des équipements de mesures barrières ou de distanciation physique.

- **Des mesures barrières de distanciation sociale ou physique :**

- ✓ **Mesures barrières et de distanciation physique Matériel pour isoler le poste de travail :** vitres ; plexiglas, cloisons de séparation, bâches, des écrans fixes ou mobiles.
- ✓ **matériel permettant de guider et faire respecter les distances physiques :** guides files, poteaux et grilles, pinces et perches ; barrières amovibles ; cordons et sangles, accroches murales.
- ✓ **Mesures permettant de communiquer visuellement :**

- tableaux et supports d'affichage non électroniques ;
- Affiches et tous supports portant un message de prévention Covid

Les écrans numériques et les éléments à usage unique (scotchs, peintures, rubans, films plastique, recharges paperboard, crayons, feutres, etc.) ne sont pas pris en charge.

- **Des mesures d'hygiène et de nettoyage :**

- ✓ **Installations permanentes permettant le lavage des mains et du corps :** prise en charge du matériel installé et des travaux de plomberie nécessaires à l'installation) : lavabos fixes, stations mobiles de lavage des mains ; douches ; distributeurs de gel hydro alcoolique ;
- ✓ **Installations temporaires et additionnelles** telles que toilettes/lavabos/douches (prise en charge de l'installation / enlèvement à partir du 14/03/2020).

## Marche à suivre pour la demande de subvention

- **Formulaires et demande**

Lien du formulaire : <https://www.ameli.fr/entreprise/actualites/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme>

- Pour les entreprises de moins de 50 salariés

Demande en ligne sur **net-entreprises** en passant par le compte accidents du travail/ maladies professionnelles (AT/MP) de l'entreprise, **ou par mail ou courrier** (voir ci-dessous).

- Pour les travailleurs indépendants (0 salariés)

**Demande à adresser par mail à** [drp.aidesfinancieres@carsat-bretagne.fr](mailto:drp.aidesfinancieres@carsat-bretagne.fr) **ou par courrier à** Carsat Bretagne - 236, rue de Châteaugiron -35030 RENNES Cedex 09

Contacts - CAPEB du Morbihan		
Service Fiscal et Economique	Conseil en Subvention	philippe.leray@capeb56.fr